

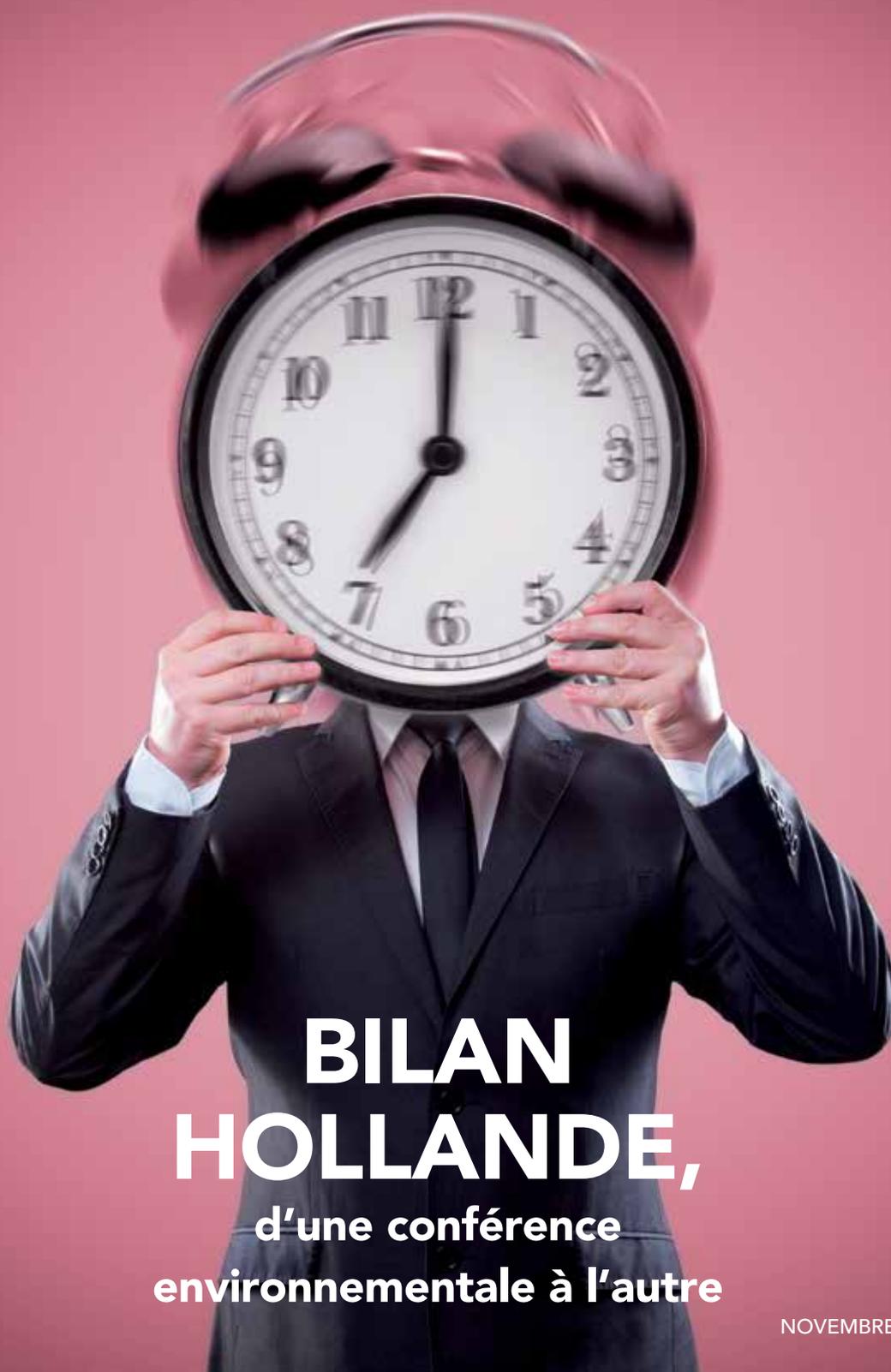
# CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La **performance**  
**énergétique du logement**,  
un placement patrimonial

**Tarifs d'achat**  
en danger

Nouveau service  
public de l'**efficacité**  
**énergétique en Picardie**



**BILAN**  
**HOLLANDE,**  
d'une conférence  
environnementale à l'autre

**#97**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2013

# D'une conférence environnementale à l'autre

Madeleine Charru et Marc Jedlicza, CLER

**N**ouvel espace de concertation et de co-élaboration des politiques nationales, la conférence environnementale est une sorte de croisement entre le Grenelle de l'environnement de l'époque de Nicolas Sarkozy et la conférence sociale remise au goût du jour par François Hollande. Elle doit se réunir une fois par an pour débattre d'une ou plusieurs questions censées figurer à l'agenda politique de l'année suivante.

Comptant quelques centaines de membres issus de différents collèges (employeurs, syndicats, collectivités, ONG environnementales,... auxquels ont été ajoutés les « associations citoyennes » telles que la Fondation Abbé Pierre ou les consommateurs de la CLCV, ainsi que les parlementaires), sa composition obéit à des règles de représentativité quelque peu discrétionnaires.

Le CLER a été l'un des grands oubliés de la liste des membres du Conseil National de la Transition Écologique qui participent de droit à la conférence. La solidarité inter associative nous avait permis de nous glisser dans les rangs de la première conférence et nous avons été invités à la session 2013 au titre de notre participation au « Conseil National du Débat sur la Transition Énergétique », organe provisoire aujourd'hui dissous.

Entretemps, les représentants du CLER se sont mobilisés pour des centaines d'heures de réunions plénières et de groupes de travail, tandis que des centaines d'événements dans la plupart des régions ont permis aux citoyens de s'exprimer et à nos membres de faire valoir nos propositions : qu'ils en soient remerciés !

**Quel bilan** tirer de ces travaux menés au pas de charge, pour finalement reporter l'examen du projet de « loi de programmation sur la transition énergétique » à la fin 2014 ?

**Il faut tout d'abord saluer la forme du débat**, un exercice novateur de démocratie participative, qui n'a malheureusement pas permis de dépasser certaines postures caricaturales de défense acharnée des « avantages acquis », en dépit du doigté de Laurence Tubiana, directrice de l'IDDRI pour piloter l'exercice.

**Le deuxième point fort** qui doit être souligné, c'est la **résonance** des analyses et des **propositions** portées par le **CLER** au sein des ONG et associations qui ont parlé d'une seule voix grâce au travail remarquable d'animation et de coordination d'Anne Bringault recrutée à cet effet.

Au-delà de ce cercle naturellement proche, le CLER a su gagner en crédibilité et en reconnaissance auprès d'autres acteurs comme les collectivités, très présentes dans ce débat, et les parlementaires.

On peut aussi souligner les convergences de vues avec certains syndicats, notamment la CFDT, ainsi qu'avec certains représentants des employeurs dont le point de vue s'est peu fait entendre, noyé dans la stratégie délibérée d'accaparement de la parole par l'UFE (Union Française de l'Électricité) au sein de ce collège.

**Comment faire vivre et fructifier** dans l'agenda politique de l'année à venir **ce capital-confiance** pour que la transition énergétique prenne enfin la place qui lui revient, majorité de nos concitoyens qui y voyant une chance pour notre société ?

Par exemple en profitant de la préparation de la COP 21 qui sera accueillie à Paris en 2015, reflet de la volonté présidentielle de maintenir la dynamique engagée.

## SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 D'UNE  
CONFÉRENCE  
ENVIRONNEMENTALE  
À L'AUTRE

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +

CHIFFRES CLÉS



**CLER Infos, bimestriel  
édité par le CLER**  
2, rue Jules Ferry - Bât.  
B 93100 Montreuil  
info@cler.org  
www.cler.org

Directeur de la publication : Raphaël  
Claustre

Rédacteur en chef : Guillaume Maciel

Gestion du dossier thématique :  
Christel Leca

Ont participé à ce numéro : Rad-  
hia Berdaoui, Fériel Bissekri, Anne  
Bringault, Sandrine Buresi, Madeleine  
Charru, Raphaël Claustre, Anne-Julie  
Forestier, Denis Gaboriau, Guilhem  
Isaac-Georges, Marc Jedlicza, Bertrand  
Lapostolet, Christel Leca, Gaëlle Le  
Ficher, Guillaume Maciel, Caroline Mar-  
chais, Marie Moisan, Bruno de Monclin,  
Dominique Olivier, Nicolas Pagès,  
Emmanuelle Porcher, Yannick Régnier,  
Joël Vormus, Bouchra Zeroual.

Création & réalisation graphique :  
Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des  
encres végétales

Photo de couverture :

© chones - Fotolia.com

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME  
et du MEDDE

Le contenu de CLER Infos ne  
représente pas nécessairement

l'opinion de l'ADEME et/ou du MEDDE





# D'une conférence environnementale à l'autre

Prenons du recul pour analyser un an de politique énergie du gouvernement. En 2012, la 1<sup>ère</sup> conférence environnementale était destinée à ouvrir de premiers chantiers, fixer un cadre de travail et des objectifs. L'énergie figurait au premier rang des priorités. La 2<sup>ème</sup>, en septembre 2013, a permis de conclure le débat national sur la transition énergétique (DNTE) par les discours de l'exécutif - et d'ouvrir de nouveaux chantiers. Pourtant, si le DNTE a pris fin, ce dossier confirme que nous ne sommes qu'au début d'un processus qui promet d'être long avant de nous conduire enfin sur la voie de la transition énergétique.

Nous avons choisi de nous référer le plus souvent possible aux « 10 propositions pour la transition énergétique » établies par le CLER avant le débat. Nous avons eu le plaisir de constater qu'elles ne sont absolument pas obsolètes...et le regret d'en conclure que la situation a bien peu évolué.

Nos positions se sont sensiblement renforcées et enrichies de convergences nouvelles tout au long de ce débat. C'est pourquoi ce dossier a été rédigé, outre le réseau CLER, par plusieurs partenaires qui nous proposent leur témoignage, leur vision, et montrent le chemin que nous devons encore parcourir ensemble.

Raphaël Claustre, CLER

## 2 D'une conférence environnementale à l'autre

Madeleine Charru et Marc Jedliczka,  
CLER

## 4 Organisation territoriale de l'énergie : on survole

Raphaël Claustre, CLER

## 5 Il faut très vite passer aux travaux pratiques

Guilhem Isaac-Georges, ARF

## 6 Rénovation énergétique des bâtiments : une réussite

Raphaël Claustre, CLER

## 7 Retour sur un an de (presque) non-lutte contre la précarité énergétique

Sandrine Buresi et Marie Moisan, CLER

## 8 Les politiques publiques doivent changer de braquet

Bertrand Lapostollet, Fondation  
Abbé Pierre

## 9 Formation : reste à convaincre les professionnels

Denis Gaboriau, CLER

## 9 Maîtrise de la demande en électricité : peu de choses ont changé

Joël Vormus, CLER

## 10 Quel état des filières EnR depuis un an ?

- PV : on joue la montre  
Marc Jedliczka, CLER
- Bois-énergie, de l'espoir à  
l'impatience  
Bruno de Monclin, CIBE
- Éolien : la partie n'est pas  
gagnée  
Gaëlle Le Fischer, FEE
- Biogaz : des mesures  
prévues bien avant les  
conférences  
Caroline Marchais, Club Biogaz – ATEE

## 11 Quels progrès dans le débat sur l'énergie ?

Dominique Olivier, CFDT

## 12 Un bilan en demi-teinte

Anne Bringault, CLER / RAC



# Les lois de décentralisation survolent l'énergie

Raphaël Claustre, CLER

**Les propositions du CLER portaient sur la décentralisation des compétences, le renforcement du bassin de vie et de la Région, le renforcement de l'ingénierie locale, la reprise en main de la distribution d'énergie par les collectivités ainsi que le développement de la participation et l'implication du citoyen.**

Les conclusions du débat national sur la transition énergétique (DNTE) vont dans ce sens. Elles ont été reprises par François Hollande lors de son discours d'ouverture de la conférence environnementale : « *le temps est venu de faire une place nouvelle aux collectivités locales dans la transition énergétique. Elles ont une légitimité à agir sur les questions d'efficacité, donc de sobriété, et de développement des énergies renouvelables* ». Le 3<sup>e</sup> acte de décentralisation était censé inclure l'énergie, mais les trois projets de loi de décentralisation présentés en avril 2013 se contentent de survoler le sujet.

## Modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « organise l'intervention des collectivités territoriales pour adapter leurs compétences à la diversité des territoires et rendre l'action publique plus proche et plus efficace. Il reconnaît le fait urbain en créant des métropoles capables de peser au niveau européen et international ». Il est proche de la fin de son parcours législatif : adopté au Sénat, il s'apprête à passer en 2<sup>e</sup> lecture à l'Assemblée. Il transfère l'élaboration et l'adoption des PCET aux métropoles qu'il crée : Grand Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence. Il donne également une compétence « transition énergétique » et « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » aux communautés urbaines. Par ailleurs, la notion de collectivité « chef de file » est

introduite pour donner un rôle de coordinateur à certains échelons qui seront chargés d'organiser les modalités de l'action commune :

- le département sur l'action sociale, le développement social et la résorption de la précarité énergétique ;
- la région sur l'aménagement et le développement durable du territoire, le climat et l'énergie. Cette compétence de coordination de l'action des collectivités à l'échelle de la Région correspond à la proposition du CLER de renforcement des SRCAE : « Ces schémas doivent favoriser la coordination des politiques locales de l'énergie et les articuler avec les politiques nationales. ».

Enfin, en créant des pôles ruraux d'équilibre et de solidarité territoriale, le projet de loi souhaite donner un nouvel élan aux pays dont le support juridique avait été supprimé en 2010.

## L'égalité des territoires sans l'énergie

Le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires investit d'une mission de chef de file les Régions (entreprises, emploi, formation professionnelle, apprentissage et orientation) et les Départements (égalité des territoires). Mais il ne concerne pas l'énergie.

Le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale doit engager la transition écologique et énergétique, favoriser l'intégration communautaire et renforcer la démocratie locale. Mais en fait d'engagement de la transition énergétique, le

projet de loi se contente de retirer aux intercommunalités la possibilité d'être producteurs d'électricité renouvelable, à moins d'une délégation de compétence. Il restreint la « MDE réseau » aux autorités concédantes des réseaux publics, et limite les aides financières pour la maîtrise de l'énergie aux régions, départements et communes sauf s'il y a eu transfert de compétence à un EPCI ou un syndicat mixte.

## D'autres textes, d'autres espoirs ?

D'autres textes peuvent aussi apporter de nouvelles clarifications. C'est par exemple le cas de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvé) qui pourrait introduire la délégation systématique de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme aux intercommunalités. Le projet de loi sur la transition énergétique pourrait naturellement être un support pour avancer sur ce terrain toujours difficile. Mais François Hollande n'a rien annoncé de précis hormis le fait que « *les collectivités locales devront avoir un droit d'expérimentation sur ces questions* ». Ce droit pose un principe intéressant, mais il nécessitera souvent un accompagnement juridique pour se mettre en œuvre concrètement comme ont réussi à le faire les Régions de Guadeloupe et de Martinique<sup>1</sup>.

Mais rien de concret encore sur les compétences des collectivités en matière de conseil énergie (ce qui serait bien utile en période de création de guichets uniques), de reprise en main de la distribution d'énergie, de rôle des citoyens... Quant à la rationalisation de l'organisation territoriale et son recentrage sur les bassins de vie et les Régions, il sera bien difficile de l'imaginer avant longtemps si les lois de décentralisation ne l'introduisent pas plus clairement.

[1] Voir Cler infos 91, page13.



# Il faut très vite passer aux travaux pratiques

Guilhem Isaac-Georges, conseiller développement durable et logement, Association des Régions de France (ARF)

## Avez-vous le sentiment que la décentralisation des compétences et l'organisation territoriale de l'énergie ont progressé ces 12 derniers mois ?

Incontestablement, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. En entrant dans le débat national sur la transition énergétique, un certain nombre d'organisations partaient avec des positions très arrêtées sur la question. Le travail commun engagé par les associations de collectivités locales a permis de faire bouger les lignes. Le renforcement du rôle stratégique des Régions dans la planification énergétique a, par exemple, fini par faire consensus, au même titre que celui des intercommunalités pour l'élaboration et la mise en œuvre des outils très opérationnels que sont les PCET. La mobilisation parallèle des Régions sur le projet de loi d'affirmation des métropoles devrait aussi payer avec la création d'un *chef de filât* régional sur les compétences énergie et climat. Reste à savoir quels sera le contenu exact de ces fameux *chefs de filât* dont on parle depuis longtemps.

## Comment percevez-vous les différents positionnements à ce sujet ?

Certaines organisations partaient avec un a priori très négatif sur toute perspective de décentralisation énergétique. Du côté patronal, malgré une très grande prudence sur le sujet, on a bien compris l'intérêt d'une réforme de la gouvernance territoriale de l'énergie, notamment du point de vue de l'investissement dans les réseaux où des conférences régionales réunissant l'ensemble des acteurs pourraient utilement se substituer au paysage très fragmenté que l'on connaît aujourd'hui. Du côté des PME, on a, semble-t-il, aussi bien saisi l'intérêt d'une transition énergétique pilotée à l'échelle des territoires avec des retombées importantes pour les tissus économiques locaux. Du côté syndical, les plus réformistes ont su faire front commun avec les collectivités locales et différentes ONG sur plusieurs revendications importantes, comme la nécessité de mettre en place une véritable gestion territoriale de l'emploi et des compétences (GTEC) ciblée sur les enjeux de la transition énergétique ou faciliter les prises de participation citoyennes dans les projets locaux d'énergies renouvelables.

## Et maintenant, comment peut-on avancer ?

Il faut bien évidemment être très attentif au texte de la loi de programmation qui est en préparation au sein des services de différents ministères. Nous devons éviter que ce qui a pu être concédé dans les conclusions d'un débat finalement assez informelles ne soit mis, in fine, sous le tapis. Le discours du président de la République lors de la conférence environnementale était, à cet égard, rassurant. La dimension territoriale de la transition énergétique a été réaffirmée au plus haut niveau de l'État, sur les bases que nous revendiquons, à savoir sa capacité à créer de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Plusieurs mesures attendues de longue date, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments, ont été annoncées. C'est un motif de satisfaction, mais il faut très vite passer aux travaux pratiques, tant en termes de formation des professionnels que d'accompagnement des particuliers, si l'on veut être au rendez-vous des objectifs très ambitieux qui sont fixés. Au niveau des Régions, nous sommes pleinement mobilisés sur cet enjeu. Enfin, nous souhaitons prolonger la plateforme de travail que nous avons mise en place pendant le débat avec les différents échelons territoriaux et quelques ONG, dont le CLER. Celle-ci nous permettra de continuer à peser plus efficacement en parlant d'une seule voix.





# Rénovation énergétique des bâtiments : une réussite

Raphaël Claustre, CLER

**La rénovation énergétique a sans doute été la recommandation la plus consensuelle et prioritaire du débat. Nos propositions s'organisaient autour de quatre axes principaux qui ont tous fait l'objet d'actions mises en œuvre.**

## Conseil, information et accompagnement neutre et de qualité organisés autour des collectivités territoriales

Le guichet unique annoncé par le Premier Ministre lors de la conférence environnementale 2012 a vu officiellement le jour en septembre 2013 sous le nom Point info rénovation service. Il s'agit en fait d'une meilleure organisation des acteurs du conseil énergie locaux (EIE, opérateurs ANAH, ADIL) et d'une vaste campagne. Des emplois d'avenir sont proposés en complément, mais leur rôle est encore difficile à définir. Les débuts sont balbutiants, mais prometteurs... à condition que les effectifs parviennent à suivre l'explosion des demandes !

## Structuration de l'offre par la formation et accompagnement des professionnels vers des offres groupées

Aux côtés des programmes nationaux comme RAGE et FEEBAT se développent ponctuellement d'ambitieux projets d'organisation locale de l'offre grâce à quelques collectivités<sup>1</sup>. Le ministère souhaite mieux connaître et valoriser ces initiatives locales pour la rénovation énergétique par un appel à projets, avec la participation active du CLER.

## Mise en place de financements incitatifs, simples et efficaces pour les finances publiques

C'est encore le point faible avec toute une série d'outils plus ou moins bien coordonnés : crédit d'impôt, écoPTZ, primes ANAH, CEE... Difficile de s'y retrouver. Difficile aussi d'obtenir un écoPTZ, toujours considéré comme inadapté par les banques. La Caisse des Dépôts et Consignation a mené une étude à ce sujet, que François Hollande a validée. Elle « mettra en place un fonds national de garantie de la rénovation thermique. [...] Les ménages seront déchargés de l'avance des frais, pourront avoir des prêts ; et d'ailleurs, je veux que les prêts rénovation thermique soient aux mêmes conditions que les prêts immobiliers. [...] Le gouvernement fera en sorte que le fonds de garantie puisse être mis en œuvre dès l'année prochaine ». L'ambition et l'efficacité du dispositif demandent encore à être vérifiées.

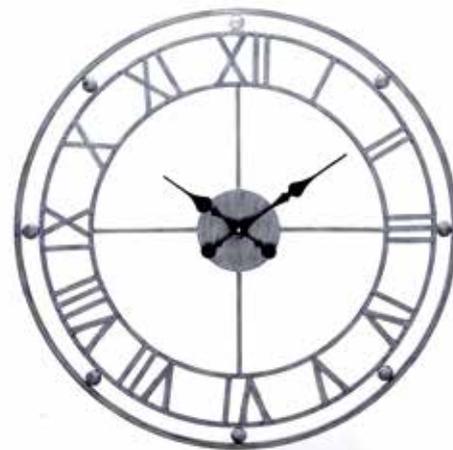
## Vers une obligation de rénovation énergétique et l'introduction de la performance énergétique dans les critères de décence et d'insalubrité

Le président de la République a répondu positivement plus tôt qu'attendu :

*« les grands travaux qui rythment la vie d'un bâtiment – ravalement, réfection de toiture –, ces grands travaux devront intégrer désormais la performance énergétique. [...] C'est vrai qu'il y a un aspect contraignant, je ne veux pas le nier, mais s'il n'y a pas cette obligation, nous n'atteindrons pas l'objectif de 500 000 logements rénovés. C'est vrai qu'il va y avoir un coût supplémentaire pour le collectif, mais qui sera tellement vite rattrapé, tellement vite amorti par les effets de l'isolation, que ce sera un gain pour l'ensemble des propriétaires et des locataires. Et je fais confiance aux gestionnaires de biens, je fais confiance aux promoteurs immobiliers, je fais confiance aux entreprises pour que nous puissions avoir la meilleure application de ces dispositions. »*

Il reste encore à renforcer, affiner et structurer ce plan. Mais on sait bien que, si la RT2012 est la plus forte avancée du Grenelle de l'environnement, la rénovation énergétique du bâtiment doit être la grande réussite du débat national sur la transition énergétique.

[1] Voir « Lever les verrous de la rénovation énergétique » page 13.



# Retour sur un an de (presque) non-lutte contre la précarité énergétique

Sandrine Buresi, Marie Moisan, CLER

**Dans ses discours d'ouverture des conférences environnementales de 2012 et 2013, François Hollande citait la lutte contre la précarité énergétique comme une priorité. Le sujet a fait largement consensus parmi les participants au Débat National sur la Transition Énergétique. Tous se sont accordés sur des objectifs ambitieux. Sur les 500 000 rénovations annoncées dans le PREH, 330 000 devraient concerner les logements des ménages les plus précaires. Or, à l'aune du PLF 2014 et à l'aube de la prochaine saison de chauffe, aucun moyen supplémentaire n'a été fléché vers les plus pauvres.**

Sur le plan législatif, la «loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre [...]» introduisait en mars 2013 des dispositions pour la prévention des coupures d'énergie : application du tarif de première nécessité par l'ensemble des fournisseurs d'électricité, et plus seulement EDF ; élargissement du public éligible aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz ; instauration d'une trêve hivernale sur les coupures d'énergies de réseau. On est loin cependant du bouclier énergétique réclamé par la Fondation Abbé Pierre. Le rapport de l'ADEME remettant en cause l'intérêt des tarifs sociaux pèsent-il en faveur de cette mesure de bon sens ?

## Les locataires exclus du conseil en énergie

Sur le terrain, les «ambassadeurs de l'efficacité énergétique» et autres «SLIME», destinés à détecter et orienter

les ménages en précarité énergétique vers les bons interlocuteurs, se déploient progressivement. Parallèlement, le guichet unique de la rénovation thermique conforte la polarisation de l'action publique sur les seuls propriétaires occupants, les locataires étant considérés comme hors champ et orientés vers les ADIL, certes très compétentes sur le champ juridique du droit au logement, mais probablement démunies devant des questions techniques liées à l'énergie et aux travaux de rénovation.

## Des économies qui pourraient juste éponger l'augmentation du prix des énergies

Pour les aides aux travaux, le programme «Habiter mieux» a évolué au 1<sup>er</sup> juin 2013. Le public éligible a été élargi aux bailleurs privés et syndicats de copropriétaires ; les plafonds de ressources pour pouvoir

bénéficier de la prime, et la prime elle-même ont été relevés ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été revalorisée. À enveloppe globale constante, les bénéficiaires potentiels du programme sont plus nombreux. Mais les opérateurs risquent de se concentrer sur les dossiers les plus faciles (les ménages à revenus intermédiaires) au détriment des ménages très modestes, pour lesquels le travail d'accompagnement nécessite plus de temps et des montages financiers plus complexes. L'élargissement de la cible amène aussi à s'interroger sur la faiblesse du niveau de performance énergétique à atteindre : - 25 % de consommation d'énergie au minimum. Non seulement l'augmentation des prix de l'énergie annulera rapidement les économies financières, mais on risque en outre de passer à côté de la transition énergétique, en finançant des travaux qui ne permettront pas de sortir des classes les plus basses du DPE.

## Les acteurs locaux se mobilisent, mais ont besoin d'un cap

Alors que l'action publique nationale stagne, voire recule sur le sujet, les choses bougent dans les territoires. Des réseaux se structurent localement. Les collectivités territoriales se mobilisent, comme la ville des Mureaux (78) soutenant des initiatives partenariales, ou encore la Corse, où la CTC déploiera un dispositif de repérage et d'accompagnement des ménages potentiellement touchés, avec des mécanismes financiers dédiés et même d'innovation réglementaire.

Les acteurs locaux ont besoin d'un cap et d'un éventail d'outils complémentaires pour ne pas se sentir isolés ou démunis face à la diversité des profils et des situations. Et si les futurs travaux de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique étaient le point de départ du plan de lutte contre la précarité énergétique tant attendu depuis le Grenelle de l'environnement ? À suivre en 2014.





# Les politiques publiques doivent changer de braquet

Bertrand Lapostolet, responsable de programme, Fondation Abbé Pierre

**Considérez-vous que la lutte contre la précarité énergétique, et en particulier les mesures défendues par la Fondation Abbé Pierre et le CLER, a progressé dans les 12 derniers mois ?**

Ce qui a progressé très nettement, c'est la convergence des acteurs sur les propositions. Certaines d'entre elles, comme le bouclier énergétique, étaient jusqu'à l'an dernier plutôt difficiles à faire partager au-delà de quelques acteurs. Ces actions doivent être déployées en parallèle : agir sur les causes de la précarité énergétique que constituent les passoires thermiques, en priorisant les réhabilitations thermiques pour les ménages modestes et précaires et en mettant progressivement en place une évolution des normes thermiques minimales pour la location (décente et insalubrité) ; mais aussi traiter les effets en déployant un bouclier énergétique en lieu et place des tarifs sociaux actuels. Depuis environ deux ans, et le CLER y a beaucoup contribué, cet enjeu a été partagé avec un nombre croissant d'ONG environnementales. En témoigne le Manifeste « En finir avec la précarité énergétique » signé pour la conférence environnementale de 2012 par 35 ONG du social et de l'environnement.

**Comment voyez-vous le jeu d'acteurs sur cette thématique ?**

Le Débat national sur la transition énergétique a élargi cette plateforme, intégrant les propositions principales dans les recommandations faites en juillet par le CNDTE. En revanche, force est de constater que, pour le moment, les politiques publiques n'ont pas pris la mesure du nécessaire changement de braquet : le discours inaugural du Président de la République a bien rappelé l'importance de la lutte contre la précarité énergétique, mais cette conférence n'a vu aucune mesure nouvelle et concrète dans ce domaine. Au contraire même, le gel des aides personnelles au logement prévu dans la Loi de Finances pour 2014 va encore éroder la solidarité nationale sur la dépense contrainte liée au logement, dont l'énergie (forfait charges des APL). L'enjeu est de continuer la mobilisation collective pour porter le sujet au travers du projet de Loi de programmation sur la transition énergétique dont l'examen a été décalé à 2014.

**Quels sont maintenant les moyens d'action appropriés pour aller plus loin ?**

À cette étape, on peut considérer que la sensibilisation sur le sujet est acquise, mais il faut dépasser les déclarations d'intention et partager le constat que la transition énergétique doit intégrer une dimension sociale forte pour réussir d'une part, d'autre part que des mesures d'ampleur doivent être mises en œuvre, que les politiques publiques doivent véritablement changer de braquet. Quand on dit que 70 % des rénovations thermiques doivent concerner des ménages qui ne peuvent les financer eux-mêmes, qu'il faut déployer un bouclier énergétique, on se voit beaucoup répondre que le déficit budgétaire ne permet pas de financer ces mesures. À ce titre un des enjeux majeurs actuellement est de mettre en avant et valoriser le coût de l'inaction : ce qu'on fait mal ou insuffisamment en matière de lutte contre la précarité énergétique coûte à la collectivité : impacts sociaux, sanitaires, etc. La Fondation tente de faire avancer la réflexion et a initié une étude sur les liens entre privation de chauffage et pathologies ou maladies chroniques, impactant donc les dépenses de santé publique. Les résultats de ce travail seront présentés le 12 décembre 2013 au CESE à Paris (Palais d'Iéna).

## Formation : reste à convaincre les professionnels

Denis Gaboriau, CLER

**Mettre en place un plan de formation très large portant autant sur des cursus spécialisés que sur les formations généralistes et la formation continue : telle était l'ambition du CLER affichée dans ses 10 propositions publiées en 2012.**

La formation doit accompagner la mutation des secteurs de l'industrie, du bâtiment, les collectivités locales, et de nombreux autres secteurs.

### Démultiplier les possibilités de formation

La montée en compétence des acteurs est réelle, mais souvent limitée aux cercles d'experts. La formation à distance est une partie de la solution, mais elle répond aux besoins des personnes déjà les plus formées. Il est donc indispensable d'impulser une dynamique forte de montée en compétence dans les secteurs professionnels, en France comme en Europe. Le secteur du bâtiment bénéficie du programme Build up Skills (BUS), décliné dans les territoires par des concertations pour atteindre les objectifs de la transition. Sera-t-on au rendez-vous ? Rien n'est moins sûr, car l'acte même de formation n'est pas inscrit dans la culture de tous les secteurs économiques. Il s'agit de

convaincre ces professionnels «qu'il faut se former pour exister demain».

### Encourager la montée qualitative des formations actuelles et l'écoconditionnalité

Ce dernier volet intègre les propositions du CLER qui visent notamment une qualité de mise en œuvre pour garantir un résultat. Les discussions vont bon train afin de définir le format «Reconnu Grenelle Environnement (RGE)» avant les échéances 2014. Tous les acteurs s'accordent sur les objectifs. Mais il faut aussi définir les moyens. Il convient également de décider qui assume la gouvernance RGE en toute neutralité, avec comme objectif une réelle qualification des professionnels, une redéfinition des labels et appellations attribués. Pour l'heure, la remise en cause de l'existant ne semble pas vraiment d'actualité ; rendre l'existant est déjà en soi tout un travail !



## Maîtrise de la demande en électricité : peu de choses ont changé

Joël Vormus, CLER

Le compteur Linky, souvent annoncé, jamais déployé, fait encore l'objet d'une lutte pour son contrôle de la part de l'opérateur historique EDF et de critiques de la part d'UFC-Que Choisir. L'association de consommateurs a récemment dénoncé les coûts de changement d'abonnement issu du déploiement de Linky, alors même qu'EDF parle d'absence de surcoût pour le consommateur. Le statut du compteur communicant reste peu clair : son financement ne figure pas dans le projet de TURPE 4 qui doit entrer en vigueur en 2014.

Les lobbies du chauffage électrique sont aussi montés au créneau lors des discussions européennes sur une éventuelle réglementation Écoconception et étiquette énergie. Malgré le soutien par les services du ministère de l'énergie d'un texte ambitieux, ils ont persuadé le ministère du Redressement productif d'intervenir en leur faveur ! Alors que tous les voyants sont au vert et que l'on peut s'interroger sur l'intérêt industriel du chauffage électrique, notre pays ne parvient pas à sortir de cette technologie obsolète. Les mêmes promoteurs de

l'effet Joule viennent d'attaquer une 4<sup>e</sup> fois la RT 2012. Derrière ces manœuvres : la volonté de l'opérateur historique de limiter toute avancée sur l'efficacité énergétique.

Les seules avancées sont à attribuer à l'Europe, avec plusieurs textes Écoconception et Étiquette énergie adoptés en 2012/2013 : chaudières et pompes à chaleur, équipements de cuisine, ordinateurs et serveurs, aspirateurs, veille en réseau. De bonnes nouvelles bruxelloises contrastant fortement avec l'immobilisme - voire le recul - observé en France.



# Quel état des filières EnR depuis un an ?

## PV : on joue la montre

Marc Jedliczka, CLER

Sur les EnR électriques en général, le CLER proposait l'augmentation des objectifs, la simplification du cadre administratif, la fluidification des procédures, la limitation des appels d'offres aux « projets très complexes ou de très grande dimension » et la réforme de la CSPE vers plus d'efficacité, de lisibilité et de transparence. Tout cela devra attendre la future loi sur la transition énergétique. S'y ajoutait pour le PV l'ouverture des tarifs d'achat aux systèmes « surimposés », une mesure de bon sens qui pourrait être prise immédiatement désormais portée par l'ensemble des acteurs de la filière. Après avoir attendu des mois durant des mesures d'urgence finalement très légères, qui n'ont en rien stoppé l'hémorragie des emplois et les dépôts de bilan, force est de constater qu'aucun signe positif n'est venu, comme si le PV était devenu persona non grata. Ou comme si certains jouaient la montre pour finir de purger le secteur et offrir ainsi à quelques grands opérateurs historiques et à leurs filiales un monopole de fait sur cette filière pourtant promise à un avenir radieux...

## Bois-énergie, de l'espoir à l'impatience

Bruno de Monclin, CIBE

Le CLER, le CIBE et d'autres ont fait des recommandations dans le cadre du DNTE pour dynamiser la filière EnR et le bois-énergie. Des avancées ont été applaudies : le Fonds Chaleur n'a été que faiblement roboté, le principe de petites cogénérations biomasse, avec un tarif d'achat adapté semble faire consensus. Mais la dynamique de sortie du bois de forêt est en panne ; le bois en fin de vie, qui n'a plus d'autre valorisation possible que thermique, vient d'être sévèrement touché par des réglementa-

tions certes nécessaires, mais d'une complexité qui décourage les projets de petite et moyenne importance. Le législateur a commencé à dévoiler ses objectifs au travers de la loi d'avenir sur la forêt, la loi de finances 2014 et les conclusions du DNTE : rien d'immédiat qui permette d'espérer l'atteinte des objectifs 2020. Il faudra donc les revoir à la baisse.

## Biogaz : des mesures prévues bien avant les conférences

Caroline Marchais, Club Biogaz – ATEE

Le Plan National Biogaz, annoncé lors de la conférence de 2012, s'est traduit par un Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) en mars 2013. Les mesures correspondent partiellement aux demandes portées par le Club Biogaz ATEE, mais reprennent largement des éléments déjà prévus pour la filière.

Parmi les signes positifs, des simplifications administratives prévues et la filière a fait ses propositions, dont on attend la publication. Une modification de la prime effluents d'élevage est parue, qui devrait soutenir des projets de taille intermédiaire, mais pas les projets collectifs territoriaux, qui sont pourtant ceux qui permettent aux petits agriculteurs de participer et de préserver leurs petits élevages.

On attend encore : des tarifs plus favorables, l'injection pour le biométhane issu de stations d'épuration, un soutien au bioGNV et au GNV, au lieu de le taxer comme prévu dans le projet de loi de finance, taxe qui coûtera plus qu'elle ne rapportera vu les volumes actuels !

L'Observatoire du biogaz apportera une meilleure visibilité sur la filière et le développement des projets. Mais la pente est raide si l'on souhaite atteindre voire dépasser les objectifs fixés par le gouvernement précédent... qui n'étaient pourtant pas très ambitieux.

## Éolien : la partie n'est pas gagnée

Gaëlle Le Fischer, FEE

Les élus, représentants de l'État, responsables d'associations et professionnels représentant plus de 90 % du marché des éoliennes ont dressé un état des lieux de la filière le 10 octobre 2013, lors du colloque national éolien de FEE. Constat imparable : le développement de l'éolien en France a été mauvais en 2012, reculant de 26 % au premier semestre 2013 par rapport à 2012. « *Au-delà de la place de l'éolien dans le bouquet énergétique, ce sont des emplois qui ne seront pas créés* », précise Sonia Lioret, déléguée générale de FEE.

FEE n'a cessé d'alerter le gouvernement de ce ralentissement, lié à l'alourdissement juridique dans la foulée de Grenelle 2 et aux incertitudes sur le tarif d'achat menacé par le recours d'une association anti-éolienne. Des signes encourageants se concrétisent pourtant : la réglementation s'est simplifiée avec la loi Brottes ; un nouveau modèle de contrat a été mis en place pour sécuriser les investisseurs et 88 contrats ont été signés depuis avril 2012. Mais la partie n'est pas gagnée. Parmi les chantiers urgents :

- confirmation d'un mécanisme d'achat de l'électricité éolienne en vue d'un développement suffisant ;
- mise en place de mesures concrètes pour simplifier les procédures administratives ;
- une vision politique claire, donnant à l'éolien la place qui lui revient dans le bouquet énergétique.

## Éolien : l'administratif reste à simplifier

Nicolas Pagès, juwi EnR

Il faut environ 6,5 ans pour développer un projet éolien en France hors recours, contre 2,5 en Allemagne. Sans une simplification du mille-feuilles administratif, l'éolien aura du mal à prendre sa place dans la transition énergétique alors que sa compétitivité et son efficacité sont prouvées.

# Quels progrès dans le débat sur l'énergie ?

Dominique Olivier, secrétaire confédéral en charge du développement durable, CFDT

**Depuis plus d'un siècle, en France, les choix de politique énergétique ont été imposés à la société et à la population ; charbon, pétrole puis nucléaire, des choix faits sans débat et sans respect des exigences de santé publique, de santé au travail et d'environnement. Ici, la démarche partenariale a encouragé tous les acteurs à la prise d'initiative et à la coopération avec d'autres.**

**R**estent quelques limites comme la faible médiatisation et un portage politique insuffisant, ainsi qu'une faible implication des jeunes.

## Les priorités de sobriété et d'efficacité énergétique sont bien affirmées

Le sujet consensuel de la réhabilitation thermique des logements et des locaux semble bien engagé, mais des conditions sont à remplir : un guichet unique de proximité proposant un dossier technique validé et certifié et un financement adapté pour toutes les catégories concernées. Cela exige deux éléments complémentaires : un tiers financeur (faible taux et garantie de l'État) et un tour de table partenarial dans lequel les entreprises intéressées et impliquées dans un projet de rénovation apportent une contribution pour lancer le processus. L'obligation de travaux pour les par-

ticuliers et copropriétés fait débat. Nous y sommes favorables à certaines conditions : délais, opportunités (cession...), priorités et calendrier raisonnable.

## Le deuxième grand chantier des transports et de la mobilité est mal engagé

La taxe km poids lourds est faible et mal perçue avec des frais de gestion invraisemblables. La «taxe carbone» est aussi très faible et détournée par trop d'exonérations. Enfin, le report modal de la route vers le fer et l'eau n'est pas engagé avec les infrastructures indispensables : des plateformes de report modal judicieusement installées sur le territoire et en cohérence avec le champ européen.

## Le dialogue social est incontournable

Les transitions professionnelles imposées ou induites supposent une antici-

pation et un accompagnement exceptionnel si l'on veut optimiser un solde positif d'emplois créés vs détruits. Les branches professionnelles et les entreprises ont pris du retard dans les études prospectives indispensables pour préparer les nouvelles compétences et qualifications dans les métiers et fonctions utiles à la transition énergétique. Enfin, sur le plan territorial, ce dialogue social doit dépasser le paritarisme pour intégrer les acteurs locaux de la transition (régions, associations, élus ...). Sur le jeu des acteurs, nous nous félicitons du travail de rapprochement de points de vue développé avec les associations environnementales, les élus locaux, les parlementaires et de nombreuses personnes qualifiées (jeunes, familles, universités, solidarité, etc.). Quant au patronat, il a été contributif et participatif dans la phase des Groupes de travail, mais un raidissement est apparu dans le dernier mois du débat, avec une prise en otage des acteurs économiques par les énergéticiens (électricité et pétrole). Cette crispation qui a touché aussi des syndicats très corporatistes (CGT, FO et CGC) s'est focalisée sur le rejet de scénarios ou trajectoires de type Ademe, négaWatt ou DGEC renforcé et sur le refus d'envisager une division par deux des consommations d'énergie finale assimilée à une décroissance inimaginable. Enfin, il faut noter un grand absent : le secteur bancaire ! C'est pourquoi la CFDT a revendiqué la tenue d'une conférence bancaire et financière qui serait organisée à la mi-2014.

## En attendant la finalisation de la loi, le danger est celui d'un trou d'air

C'est pourquoi la CFDT a lancé avec de nombreux partenaires un Appel de la société civile pour une vigilance citoyenne, une co construction de projets et une préparation offensive de la COP 21 à Paris en 2015.





# Un bilan en demi-teinte

Anne Bringault, CLER / RAC

**L'année écoulée s'est conclue avec des déclarations d'intentions et quelques avancées dans le domaine de la rénovation et de la fiscalité, mais aussi des manques flagrants.**

**F**ace aux défenseurs d'une transition vers un modèle énergétique plus sobre et équitable, créateur d'emplois et plus respectueux de l'environnement, les corporatismes des grands énergéticiens ont tout fait pour bloquer tout changement.

## Nos idées ont progressé

Pourtant, les déclarations du président de la République à l'ouverture de la seconde conférence environnementale montrent que nos idées ont progressé. François Hollande a mis en avant la sobriété et l'efficacité énergétique en fixant un objectif de réduction de la consommation d'énergie de 50% en 2050. Il a également réaffirmé l'objectif de 500 000 rénovations de logements par an en 2017 et des mesures sont proposées : baisse de la TVA, obligation d'isolation lors de certains travaux,

création d'un fonds de garantie, d'une nouvelle prime... Concernant les financements, l'annonce la plus forte a été celle de la création d'une « assiette carbone ». Une partie des actuelles taxes intérieures de consommation sera établie en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>. Enfin, un droit à l'expérimentation pour les collectivités a été évoqué, ce qui va dans le sens de redonner aux territoires la maîtrise de leur énergie.

## Le facteur 4 est loin d'être atteint

Le chemin reste pourtant long. Si François Hollande a fixé un cap pour 2050, il n'a donné aucun jalon sur les échéances plus proches, notamment 2030 où le paquet climat-énergie devrait être défini en mars prochain au niveau de l'UE, mais où la France refuse toujours d'intégrer des objectifs en matière d'effica-

cité énergétique et d'énergies renouvelables.

## La précarité énergétique, grande oubliée

Dans le domaine de la rénovation, il n'y a pas d'objectif de performance énergétique associé aux nouveaux outils mis en œuvre, avec le risque de faire les travaux à moitié. Par ailleurs, la précarité énergétique a été la grande oubliée. Il y aura certes des ambassadeurs de l'énergie pour détecter et accompagner les ménages en difficulté, mais si aucun bouclier énergétique n'est proposé pour leur permettre de payer leurs factures d'énergie et si les dispositifs pour isoler leurs logements ne sont pas à la hauteur, ces ménages seront les exclus de la transition énergétique. Enfin, sur le volet production, les énergies renouvelables ont été mises en avant, mais avec une remise en cause à demi-mot des tarifs d'achat et le message d'une concentration des projets et financements au profit des grosses entreprises.»



# Lever les verrous de la rénovation performante avec DORéMI

Vincent Legrand, Institut négaWatt, et Olivier Sidler, Enertech

Chauffer les maisons construites avant 1975 englutit chaque année 10 % de la consommation totale d'énergie en France. La facture pour les ménages, les territoires et le pays se chiffre en milliards d'€. Il est urgent de mettre en mouvement la rénovation thermique performante des maisons et de transformer une fuite d'argent en un investissement sur le territoire, sous forme d'emplois.

7,4 millions de maisons construites avant 1975 à rénover, 9 milliards d'€ de travaux par an<sup>1</sup> sur une période de 30 ans : c'est l'un des principaux projets industriels, économiques, sociaux et environnementaux français des prochaines décennies.

DORéMI, Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles, a été développé et expérimenté par l'Institut négaWatt et Enertech pour lever les verrous de la rénovation. Il offre aux propriétaires une rénovation performante à des coûts maî-

trisés, via la formation de groupements d'artisans.

Le dispositif est un appui aux collectivités pour mobiliser les partenaires, les artisans et les propriétaires de leur territoire. C'est ensuite et surtout une formation-action associant formation en salle et sur plateforme, ainsi qu'un accompagnement technique sur le terrain. Des groupements d'artisans aux compétences complémentaires sont constitués, avec un pilote qui sera l'unique interlocuteur des propriétaires. La formation-action permet de donner aux artisans des outils pour simplifier la rénovation, de les aider à maîtriser les coûts et de les accompagner sur les chantiers. Les propriétaires disposent quant à eux d'une offre de rénovation performante<sup>2</sup>, de devis optimisés et d'un accompagnement technique et financier.

Le projet a été expérimenté en Biovallée (Drôme) début 2012. Si les coûts de travaux observés (350 à 450€ TTC/m<sup>2</sup> habitable en moyenne) dépassent pour

l'instant les objectifs (300€ TTC/m<sup>2</sup>), les projets sont rentables et les financements actuels permettent aux chantiers de démarrer. Nous prévoyons le déploiement du dispositif d'ici 2020 sur 400 « bassins de vie » au niveau national, la formation de plus de 24 000 groupements d'artisans<sup>3</sup> d'ici 2025 et une rénovation<sup>4</sup> de plus de 360 000 maisons par an.

Cela suppose une réglementation systématisant la rénovation performante ; mais le dispositif peut, d'ores et déjà être déployé et monter en puissance indépendamment de cette réglementation. Le service public de la rénovation, en cours de construction, gagnerait à intégrer le dispositif DORéMI, lequel en constituerait un outil phare.

Côté financement, le dispositif repose sur :

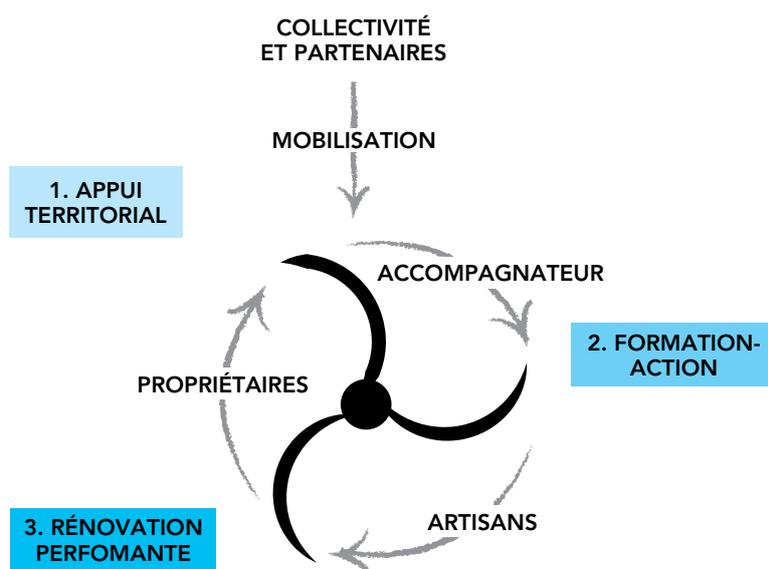
- existants de la formation professionnelle pour la formation des artisans ;
- le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie pour l'accompagnement des groupements d'artisans ;
- la prise en charge par la collectivité de l'appui territorial.

Le financement des travaux s'appuie sur des fonds tels l'éco-prêt à taux zéro, le CIDD, ANAH, ... Ces aides ne sont pas des coûts pour l'État, mais des investissements : l'expérience allemande a montré que 1€ investi dans la rénovation thermique génère 2 à 4€ de recettes fiscales.

DORéMI fait ainsi baisser la facture énergétique des ménages, rééquilibre la balance commerciale et réduit la dépendance aux énergies fossiles. Il favorise la création sur nos territoires de dizaines de milliers d'emplois non délocalisables, dans des métiers qui reprennent du sens.

**Plus d'information :**

[www.institut-negawatt.com](http://www.institut-negawatt.com)



[1] Générés en rythme stabilisé. [2] Division par 4 à 6 de leurs consommations de chauffage. [3] De 5 entreprises en moyenne. [4] En rythme stabilisé.

## FRANCE

## Victoire en vue pour le petit éolien ?

Depuis 18 mois, les professionnels du petit éolien se sont regroupés et organisés pour obtenir une reconnaissance de leur filière auprès des institutions. Le ministère du développement durable et de l'énergie a récemment reconnu l'urgence de créer une réglementation adaptée aux particularités du petit éolien. Nos propositions dans le numéro de septembre-octobre 2013 de CLER Infos auraient-elles été entendues ? À suivre...

## FRANCE

## Un nouveau site pour démystifier la rénovation énergétique des copropriétés

Lancé en septembre 2013, Coproprieterre entend démystifier la rénovation énergétique des copropriétés. Face au constat d'éparpillement des informations et à l'absence de vision globale d'un projet, ce site s'articule autour de 4 axes :

- comprendre : le fonctionnement d'une copropriété, la réglementation qui la régit en matière d'énergie, les techniques de la performance énergétique ;
- agir : en partant du bilan initial de copropriété pour arriver aux travaux ;
- financer les travaux : en mettant en place les outils adaptés et en faisant appel aux bonnes sources de financement ;
- mobiliser la copropriété et ses acteurs tout au long du projet.

Deux autres sites, Coach Copro (conçu et développé par l'Agence Parisienne du Climat et qui sera lancé le 15 octobre 2013) et Coprojet (porté par les PACT, la Caisse d'épargne de Paris, et l'ARC), sont en ligne ou en préparation, et offriront, en cohérence avec Coproprieterre.org, des informations et des services complets pour permettre aux copropriétaires de mener à bien la rénovation des copropriétés.

**En savoir plus :** [www.coproprieterre.org](http://www.coproprieterre.org)

## FRANCE

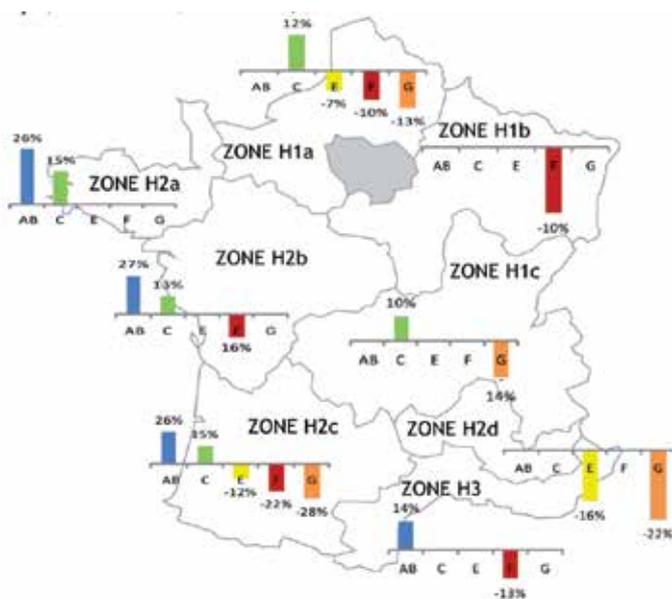
## La performance énergétique un placement patrimonial

Pour qui veut améliorer la performance énergétique de son bâtiment, les motivations sont multiples : confort, acte citoyen, économies d'énergie, mais aussi intérêt patrimonial. L'existence d'une valeur verte des bâtiments est en effet de mieux en mieux déterminée. En

investissant dans l'efficacité énergétique d'un logement, on confère une valeur supplémentaire à son bien. La rentabilité d'une rénovation énergétique ne se compte donc pas seulement par les économies réalisées, mais aussi par la prise de valeur du bien. L'association Dinamic<sup>1</sup>

vient de publier une étude<sup>2</sup> sur le sujet et a développé un modèle statistique sur la base des données notariales. L'étiquette énergie y est renseignée depuis fin 2009. Les résultats présentés ne portent que sur les maisons. Pour les appartements, l'impact de l'état général du bien sur les prix était trop significatif pour que des résultats sur l'impact des étiquettes énergie puissent être présentés.

Constat : en moyenne, un bien de classe A ou B (< 90 kWhEP/m<sup>2</sup>.an) se vend 14 à 26 % plus cher qu'une maison équivalente de classe D. A l'inverse, le montant des ventes des bâtiments de classe F ou G (> 330 kWhEP/m<sup>2</sup>.an) sont inférieurs de 10 à 28 % à ceux de la classe D. En comparant les extrêmes, on voit ainsi que, selon les zones climatiques, une maison de classe A - B se vend en moyenne 28 à 73 % plus cher qu'une maison équivalente de classe F - G ! Si le modèle « neutralise » l'âge du bâtiment, le principal biais de l'étude provient de l'intégration grossière de l'état général du bien (niveaux bon, mauvais ou vétuste). Mais cette distinction est-elle finalement si importante ? Les rénovations d'entretien et énergétiques vont de plus en plus souvent de pair et ne doivent pas être découplées.



Valeur verte pour les maisons. Impact de l'étiquette énergie en pourcentage du prix équivalent d'un bien de référence classé D selon la zone climatique (période 2010-2011, bases des ventes)

[1] Créée par le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires de Paris.

[2] Evaluant « l'augmentation de valeur engendrée par la meilleure performance énergétique et environnementale d'un bien immobilier par rapport à un autre bien immobilier, toutes autres caractéristiques étant égales par ailleurs ».

## FRANCE

## Tarifs d'achat en danger

Le passage du discours de François Hollande sur les systèmes de soutien à l'électricité renouvelable n'est pas passé inaperçu ! Après un constat très négatif sur le tarif d'achat garanti, il a annoncé souhaiter « que les modes de soutien aux énergies renouvelables soient revisités, de façon à ce que chaque euro sur la facture des consommateurs soit le plus efficace possible et favorise la création de champions industriels nationaux. »

Les principales critiques faites aux tarifs d'achat garantis découlent d'abord des dysfonctionnements constatés dans le photovoltaïque. Mal pilotés, les tarifs ont été incapables de suivre la rapide baisse du coût des installations : alors que le prix du kWc était divisé par 2 entre 2006 et 2011, les tarifs d'achat augmentaient de 5 % par l'effet de leur actualisation. C'est à partir de cette dérive qu'est tirée la conclusion de l'inefficacité du système. Pourtant, une meilleure régulation du tarif était tout à fait possible. Mais surtout, une baisse de coût similaire est aujourd'hui impossible dans aucune filière : pas plus le PV que l'éolien ou le biogaz ne peut espérer s'approcher d'une baisse annuelle moyenne du kW installé de 14 % par an pendant 6 ans !

C'est ensuite l'impact de l'électricité renouvelable et des tarifs d'achat sur les marchés qui leur est reproché, l'électricité renouvelable injectant sa production indépendamment des marchés

de l'électricité. Lorsque la production renouvelable augmente, la demande résiduelle d'électricité faisant l'objet d'échanges sur le marché baisse. Son prix diminue donc, parfois jusqu'à être négatif lorsque les productions renouvelables ou peu flexibles n'ont plus besoin de production additionnelle, et que la mise à l'arrêt de centrales fossiles devient nécessaire. Cet impact sur le marché de l'électricité est parfois reproché aux renouvelables car il met en péril la viabilité de centrales dont l'électricité est moins souvent sollicitée, mais dont la production potentielle reste utile, voire nécessaire pendant l'année. Le gouvernement cherche donc des solutions de soutien au renouvelable qui n'impacteraient pas les marchés. Et certains a priori théoriques, pas toujours justifiés, font pencher les colbertistes vers les appels d'offre et les libéraux vers le système de quotas. Revue des solutions en compétition :

**Quotas renouvelables** : outil de marché par lequel le gouvernement impose à tout fournisseur d'électricité de disposer d'une certaine part d'EnR dans son bouquet. Les fournisseurs produisant en excédent pourront vendre leurs certificats à ceux qui en manquent. Une pénalité libératoire donnera aussi une valeur au déficit de production renouvelable dans le pays. Les risques principaux sont le lissage de tout MWh, le manque de visibilité sur les recettes qui excluent les

petits opérateurs et les projets locaux incapables de prendre un tel risque, mais aussi la hausse du coût global du dispositif, qui intégrera nécessairement le risque.

**Appels d'offres** : ils peuvent donner le sentiment d'un contrôle précis par la puissance publique, des volumes voire des entreprises lauréates et de l'obtention des meilleurs prix. C'est pourtant loin d'être le cas. Les nombreux appels d'offre publiés dans le secteur des EnR se sont presque tous soldés par des échecs. Il est aussi difficile d'insérer la dimension territoriale des projets dans les procédures d'appel d'offre : secrets et incertains avant la soumission des propositions, ils sont souvent entièrement déterminés et peu flexibles ensuite.

**Obligation d'achat** : obligation pour un opérateur de l'électricité, généralement de réseau<sup>1</sup>, d'acheter l'électricité à un montant et pour une durée fixés par arrêté.

**Premium** : nouveau dispositif semblant fortement intéresser les pouvoirs publics français. Il s'agit de n'apporter au producteur qu'une prime, en complément de l'électricité qu'il devra vendre sur le marché.

## FRANCE

## Création d'un service public de l'efficacité énergétique en Picardie

La Région vient de voter la création d'un Service public de l'Efficacité Energétique (SPEE). Ses objectifs :

- étendre le conseil en maîtrise de l'énergie à destination des particuliers vers un accompagnement intégrant la réalisation, à la suite des travaux de rénovation ;
- organiser les professionnels de la réhabilitation thermique par la stimulation

de groupements d'entreprises ;

- sortir du strict raisonnement bancaire sur le respect des taux maximum d'endettement des ménages pour pouvoir asseoir le financement des travaux de réhabilitation sur les économies financières générées sur une longue période. Les propriétaires privés d'accès aux financements de long terme par le réseau

bancaire classique bénéficieront du tiers financement. La gestion de ce service public sera assurée par une régie - au moins durant la phase d'expérimentation - et éventuellement, à terme, par une SEM.

**En savoir plus :**

<http://tinyurl.com/SPEE-Picardie>

[1] Pour que son rôle soit hors du champ concurrentiel

## ...Projets pour le Prix Coal 2014



Lancé par la Coalition pour l'art et pour le développement durable, le Prix COAL Art et Environnement récompense les réponses des artistes aux problématiques environnementales actuelles. 10 projets sont sélectionnés chaque année dans le cadre d'un appel à projet international auquel participent des centaines d'artistes du monde entier. Le lauréat se voit décerner le Prix COAL, d'un montant de 10 000 €, par un jury de personnalités de l'art et de l'écologie.

En 2014, le Prix COAL a Paris pour thème. Les artistes sont invités à bousculer, repenser, réinventer la capitale, pour définir une culture urbaine plus juste et rayonnante, en harmonie avec la nature. Remise du prix, à Paris, le 13 février 2014.

La date de clôture de l'appel à projets est fixée au 5 janvier 2014 à minuit.

**En savoir plus :** <http://tinyurl.com/COAL2014>

## ...Projets « bâtiments responsables à l'horizon 2020 »

Initié par l'Ademe, le présent appel à projets de recherche a pour objectif de soutenir et accélérer l'innovation technologique et organisationnelle dans le secteur du bâtiment. Tous les types de bâtiments résidentiels et tertiaires sont éligibles. Cet appel s'adresse d'abord aux équipes constituées connaissant à la fois les problématiques de la construction et les questions afférentes au développement durable dans le bâtiment.

La date de clôture est fixée au mardi 14 janvier 2014 à 17 h.

**Contact :** Hélène VARLET - [apr.batimentsresponsables@ademe.fr](mailto:apr.batimentsresponsables@ademe.fr)

**En savoir plus :** <http://tinyurl.com/m9tv9ck>

## ... Collectivités candidates pour porter un SLIME

En 2013, une dizaine de candidatures émanant de collectivités pilotant un dispositif de type SLIME ont été retenues. Le programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) vise le repérage des ménages en précarité énergétique, au moyen d'une animation territoriale forte et de diagnostics sociotechniques lors de visites à domicile.

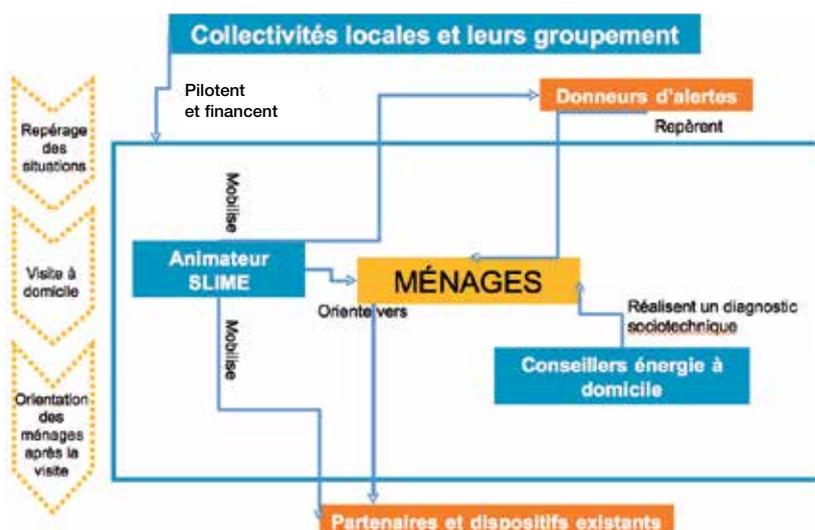
Le CLER lance 2 appels à candidatures par an ; le prochain aura lieu en février 2014. Les collectivités qui souhaitent se porter candidates sont invitées à prendre contact avec nous dès à présent pour ajuster au besoin leur projet à la méthodologie SLIME, et bénéficier de certificats d'économies d'énergie.

**Pour plus d'information :**

[www.lesslime.fr](http://www.lesslime.fr)

Contacter Bouchra ZEROUAL

01 78 35 05 42 - [bouchra.zeroual@cler.org](mailto:bouchra.zeroual@cler.org)



## Saint-Julien-Montdenis s'associe à une régie territoriale pour passer à l'action



Le maire de Saint-Julien-Montdenis (Savoie), Marc Tournabien, pense à l'autonomie énergétique depuis les années 90. Quand il a été élu en 2008, sa volonté est devenue une réalité, grâce à de nombreux projets sur les EnR et l'efficacité énergétique. Dans les régions de montagne, les stations de ski sont le lieu d'un choc des cultures entre les « gens du coin » et les « branchés » des grandes villes. Ce choc des cultures a (aussi) du bon : les habitants abordent assez naturellement les nouvelles technologies, à l'instar de Marc Tournabien, ardent promoteur du développement de la fibre optique à haut débit dans le but de dynamiser l'économie locale et le tourisme.

Ces dernières années, une centrale hydroélectrique de 2 MW et plusieurs centrales photovoltaïques de taille moyenne ont été installées. La production locale représente déjà 150 % des besoins d'électricité du village. Grâce à ces instal-

lations récentes, la communauté de communes Cœur de Maurienne est approvisionnée intégralement par de l'électricité renouvelable en moyenne annuelle. Un nouveau défi se profile : l'équilibrage local de la production et de la consommation. Pour cela, deux projets ouvrent la voie : le déploiement de compteurs intelligents, qui permettront une réduction de la demande, grâce à un effacement diffus des consommations, et l'installation de capacité de stockage décentralisée sur batteries, couplées aux unités photovoltaïques.

Comment les choses peuvent-elles aller aussi vite dans un petit village de montagne, à partir d'un engagement politique initial ? Tout simplement grâce à la mutualisation des compétences nécessaires, dans une société d'économie mixte territoriale, la SOREA. La SOREA a été créée en 2007, à partir du regroupement de plusieurs régies communales

existantes, afin notamment de développer des projets solaires et hydrauliques. Le maire de Saint-Julien-Montdenis est membre de son conseil d'administration. Le siège social de la SEM, un bâtiment réalisé au standard passif, est situé dans le village. Plus largement, les habitants sont favorables aux énergies renouvelables et ils le prouvent : beaucoup d'entre eux ont installé des panneaux solaire thermique et des chaudières bois.

Saint-Julien-Montdenis, récemment récompensé dans le cadre d'une compétition européenne sur les renouvelables (voir encadré) a une longueur d'avance en matière d'énergie dans sa communauté de communes (incluant Saint-Jean-de-Maurienne), laquelle n'a pas encore mis en place de stratégie énergétique globale. Puisse l'exemple de Saint-Julien-Montdenis devenir la locomotive du territoire sur la voie de l'autonomie énergétique !

### Les vainqueurs de la Ligue des Champions EnR récompensés pendant le congrès 100 % renouvelables en Allemagne

La quatrième cérémonie de remise des prix de la Ligue des Champions des Energies Renouvelables a eu lieu lors du congrès des « territoires 100 % renouvelables » le 24 septembre 2013, à Kassel (Allemagne). 5 nouveaux pays (Autriche, Belgique, Roumanie, Écosse, Slovaquie) se sont associés à l'action, rejoignant l'Allemagne, la Bulgarie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne et la République tchèque.

Ensemble, les championnats impliquent maintenant plus de 10.000 collectivités et plus de 100 millions d'habitants. 12 champions ont été récompensés dans 4 divisions : classement général, et petites, moyennes et grandes collectivités. Parmi eux, Saint-Julien Montdenis et Perpignan Méditerranée.

**En savoir plus :** [www.res-league.eu/fr](http://www.res-league.eu/fr)

## VIE DU RÉSEAU

### LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Quatre nouveaux membres viennent de rejoindre le réseau. Bienvenue à eux !

#### COLLÈGE A

##### • APESA

###### **64 000 Pau (Aquitaine)**

Créée en 1995, l'APESA (association pour l'environnement et la sécurité en Aquitaine) réunit une équipe de 38 personnes, constituée d'ingénieurs et techniciens spécialisés dans les différents domaines techniques, de juristes environnement et sécurité, de spécialistes de l'animation et de la communication, et d'un pôle administratif.

Une branche de l'APESA anime la démarche TEPOS en mettant en réseau les acteurs et travaille sur l'évaluation des performances et des technologies en méthanisation. Leur plateau technique, plateforme d'essais, permet de réaliser des expérimentations et des tests visant à valider la fiabilité des projets de leurs clients dans le domaine de la valorisation énergie matière (biomasse).

**Contact : Benoît de Guillebon (Directeur)**

[benoit.deguillebon@apesa.fr](mailto:benoit.deguillebon@apesa.fr)

<http://www.apesa.fr>

##### • ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION ENERCOOP MIDI-PYRÉNÉES

###### **46 000 Cahors (Midi-Pyrénées)**

Créée en mars 2012, cette association de préfiguration a pour objet d'étudier les possibilités économiques de créer une coopérative Enercoop en Région.

**Contact : Johann Vacandare**

[johann.vacandare@enercoop-midi-pyrenees.fr](mailto:johann.vacandare@enercoop-midi-pyrenees.fr)

#### COLLÈGE B

##### • HOME ET ECONOMIES

###### **91 000 Corbeil Essonne (Île-de-France)**

Créé en juillet 2009, le bureau d'études thermique (spécialisé dans l'ingénierie et l'étude technique) adhère au groupe Thermiconseil, réseau de 28 indépendants sur toute la France.

H&E est un BET spécialisé dans la thermographie des bâtiments et agit sur la région Ile-de-France et ses environs.

**Gérant : Eric Sentis**

[homeeteconomies@gmail.com](mailto:homeeteconomies@gmail.com)

##### • ENERCOOP PACA

###### **13 000 Marseille (PACA)**

Coopérative créée en mars 2013. Commerce et production d'électricité 100 % renouvelable et services de réduction des consommations électriques.

6e coopérative régionale à voir le jour en France.

Voir l'émission « le talk économie » sur

<http://www.enercoop-paca.fr/>

**Directrice : Clémentine Thierry**

[clementine@enercoop-paca.fr](mailto:clementine@enercoop-paca.fr)

### LES DÉCISIONS DU CA

Le Conseil d'administration s'est réuni le 1er octobre 2013 à Montreuil. Parmi les sujets traités :

**Refonte de la charte du CLER**, qui définit les bases et valeurs partagées par l'ensemble des adhérents du réseau. La nouvelle mouture doit remplacer le document actuel, daté. Elle sera prochainement envoyée aux adhérents, signée par tout nouvel adhérent, et adoptée en CA.

**Lancement des mardi du CLER** : pour contribuer au développement de l'expertise au sein du réseau, et renforcer le partage d'informations ciblées, le CLER propose de mettre en place des ateliers mensuels, à l'image des cafés énergie, mais sous forme de « webinaires » (visioconférence avec tchat). Ces sessions, réservées aux adhérents, permettront de mutualiser des connaissances et compétences. Les séances se dérouleront une fois par mois, sur des thématiques d'actualité : notre rôle dans la COP21, les élections municipales, ...

**Préparation d'une campagne d'adhésion** : les organisations dont les activités et valeurs correspondent à celles du réseau CLER seront informées et encouragées à adhérer par une campagne se déroulant de novembre 2013 et janvier 2014. Elle sera reconduite fin 2014 et tout adhérent peut s'en faire le relai en nous signalant les organisations qui pourraient se retrouver dans les travaux du CLER.

**L'articulation des réseaux CLER et TEPos** : Suite à la décision de l'AG 2013 « d'accueillir le réseau TEPos au sein du CLER », un travail d'articulation est en cours entre les chartes et règlements.

### SOUS LES TOITS BLEUS...

#### L'ACTION DU CLER

Suite à l'étude réalisée pour le Plan Bâtiment Durable, copilotée avec la FFB, le CLER animera une conférence « Explorer l'obligation de rénovation », le 18 novembre, à Paris La Défense.

Dans le cadre du salon Pollutec Horizons 2013, le CLER organise des conférences sur le forum Energies :

le 3 décembre : Quel bilan du DNTE et quelles perspectives ?

le 4 décembre : Loi de transition énergétique : quelle place pour l'efficacité énergétique ?

le 6 décembre : TEPos : la transition énergétique poursuit son chemin dans les territoires

En outre, la remise des prix du concours CLER Obscur se fera sur le Plateau TV de Pollutec, le 5 décembre dans l'après-midi.

#### En savoir plus :

Guillaume Maciel – [guillaume.maciel@cler.org](mailto:guillaume.maciel@cler.org) 01 55 86 80 05

## BRUITS DE COULOIR...

Le CLER a de nouveau été reçu à l'Élysée le 4 septembre 2013 (conjointement avec le RAC) par les conseillers « Environnement et territoires », « Industrie et énergie » et la conseillère « Négociations internationales climat et environnement », afin de préparer la conférence environnementale. Le 18 septembre, c'est la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement qui nous accueillait pour échanger sur le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Le CLER a par ailleurs largement participé à la conférence environnementale des 20 et 21 septembre. Le 8 octobre, nous étions reçus par les conseillers « Énergie, environnement », « Logement et politique de la ville » et « Relations avec la société civile » de Matignon pour faire le point sur le PREH et évidemment déborder sur les autres urgences : avenir des tarifs d'achat, mise en oeuvre de la loi de transition énergétique... Enfin, le 25 octobre, le CLER a été auditionné à l'Assemblée nationale pour l'établissement du rapport budgétaire.

## ...NOUVELLES DES TERRITOIRES : EN ALSACE



## Centrales solaires et parc éolien

À l'initiative d'Énergies Partagées en Haute Alsace, à Manspach, une centrale solaire coopérative d'une puissance de 30 kWc a été installée sur le toit de la grange d'un ancien moulin à huile mis à disposition par la commune. En service depuis juin 2011, la centrale a produit 34 544 kWh la première année. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les actions menées par la commune qui a notamment rénové son église en y installant des panneaux solaires photovoltaïque.

D'autres projets sont en cours dans le Bas-Rhin : une centrale solaire sur le toit de l'immeuble K'Hutte à Cronembourg, éco-quartier de Strasbourg, et un parc éolien sur le plateau de Saâles-Belfays (10 éoliennes de 2 MW chacune).

**En savoir plus :** [www.energies-partagees-alsace.coop](http://www.energies-partagees-alsace.coop)

## Lutter contre la pollution de l'air

La Région Alsace soutient les particuliers pour l'installation de certains appareils de chauffage au bois, en accordant des primes de :

- 1 500 € pour des chaudière bois à alimentation automatique en plaquettes et à alimentation automatique en granulés ;
- 300 € pour un poêle à granulés de bois ;
- 300 € pour le remplacement d'un poêle ou insert à bûches.

**En savoir plus :** [www.energievie.info](http://www.energievie.info)

Lire aussi la note du CLER « Concilier qualité de l'air et bois énergie » sur [www.cler.org/-Les-Schraec-](http://www.cler.org/-Les-Schraec-)

## Des PME innovantes

Le Bureau d'études thermiques aonaba réalise des études réglementaires RT2012 pour les constructions neuves et des audits énergétiques dans les bâtiments existants. Il a notamment développé :

- un logiciel d'évaluation énergétique grand public permettant aux internautes de réaliser une évaluation de leur habitation ;
- un logiciel d'audit énergétique destiné aux bureaux d'études thermiques et aux conseillers en rénovation énergétique.

**En savoir plus :** [www.sfereno.com](http://www.sfereno.com)

De son côté, la société JB Conseils en énergies renouvelables a lancé Negodurable, un service clé en main d'accompagnement de projets en matière de solaire, petit-éolien, bois-énergie, biogaz et micro-hydraulique.

**En savoir plus :** [mathiasin.herve@neuf.fr](mailto:mathiasin.herve@neuf.fr)

## DES CHIFFRES & DES LETTRES

### CHIFFRES CLÉS

#### Données énergie et CO<sub>2</sub>

Prix du baril brut<sup>[1]</sup> : **98\$** (29/10/13) ↓

Prix de la tonne de CO<sub>2</sub><sup>[2]</sup> : **4,78€**/t CO<sub>2</sub> (29/10/13) →

Prix du kWh cumac pour l'échange de CEE<sup>[3]</sup> :  
**0,33 c€** (septembre 2013) ↓

Facture énergétique française<sup>[4]</sup> :  
**68 Md€** (de juillet 2012 à juin 2013) →

Consommation d'énergie finale en France en  
2010<sup>[4]</sup> : **166 Mtep** (2012) ↓

Taux d'indépendance énergétique final<sup>[4,5]</sup> : **38%**

Note: le ministère ayant cessé de publier ces statistiques, nous ne sommes plus en mesure de mentionner les émissions de CO<sub>2</sub> de la France, la consommation d'énergie primaire ainsi que la consommation d'énergie finale en France (4)

Sources : [1] NYMEX ;  
[2] EUA EEX ;  
[3] www.emmy.fr ;  
[4] MEDDE-CGDD ;  
[5] Calcul CLER sur données MEDDE

### LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

#### Livre blanc sur les recherches en énergétique des bâtiments



Après dix années d'activité du groupe d'Analyse Prospective Thématique (GAT) Bâtiment et ville durables, constitué au sein du Programme Energie du CNRS, cet ouvrage de l'ingénieur et universitaire Bruno Peupartier fait un état des lieux sur les avancées et les limites des connaissances dans le domaine de l'énergie des bâtiments, et propose de nouvelles perspectives de recherche.

**Bruno Peupartier (coordination de), Groupe d'Analyse Prospective Thématique Bâtiment et Ville Durables,**  
Édition Mines ParisTech, Collection Développement Durable,  
236 p., 45 euros.

### AGENDA

#### Novembre – Décembre 2013

##### Salon Pollutec Horizons 2013

**Du 3 au 6 décembre 2013**  
**à Paris Nord Villepinte (93)**

26<sup>e</sup> salon international des équipements, technologies et services de l'environnement et de l'énergie. Le CLER y animera des conférences et la remise des prix de l'édition 2013 du concours CLER Obscur.  
[www.pollutec.com](http://www.pollutec.com)

##### Salon international des énergies renouvelables, Energiaïa

**Du 4 au 6 décembre 2013**  
**à Montpellier (34)**

A l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition, la région Languedoc organisera des conférences sur l'Europe partenaire des projets, la rénovation énergétique des bâtiments, les projets coopératifs...

[www.energaia-expo.com](http://www.energaia-expo.com)

##### Passi'bat 2013

**Les 3 et 4 décembre 2013**  
**au Parc Floral de Paris.**

Rendez-vous de la construction passive en France, cette manifestation comprend :

- un salon et un congrès
- des visites de bâtiments passifs

[www.passibat.fr](http://www.passibat.fr)



## Bulletin d'abonnement

**1 an d'abonnement (6 n°) : 35 € France métropolitaine**  
**40 € DOM-TOM et étranger**

**2 ans d'abonnement (12 n°) : 70 € France métropolitaine**  
**80 € DOM-TOM et étranger**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Web : \_\_\_\_\_

**Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement :**

CLER – 2 B rue Jules Ferry – 93100 Montreuil

**Abonnez-vous sur internet : [www.cler.org/clerinfos](http://www.cler.org/clerinfos)**



**Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.**

**Rendez-vous sur le site du cler :**

[www.cler.org/clerinfos](http://www.cler.org/clerinfos)

**Au sommaire du prochain CLER Infos**  
**Arts et énergies**